

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/02/19

Etaient présents :

BERTHON Yves
BONJEAN Roland
BOUVIER Sophie (secrétaire de séance)
BRUNHES Julien
BUC Emmanuel
CHARLEMAGNE Serge
FOURNIER Nadège
GOURDON Anne-Marie
MERCIER Antoinette
RENAULT Séverine
RONGEN Nathalie
THOMAS Daniel

Absent(e)s

BOUARD Audrey
FARGES Pierre

Point 1 : Approbation du CR du conseil municipal du 17.12.18

Adoption à l'unanimité

Point 2 : Présentation des comptes de gestion (budget général et budget assainissement) par le comptable du Trésor et vote

Un point précis et étayé de nombreux documents est fait par M. Guillaume MARION-BERTHE, comptable du trésor à Saint Amant Tallende. Il est démontré explicitement que la situation financière de la commune est saine et à même de faire face aux dépenses envisagées.

Les grandes lignes (voir document fourni joint) :

- Les recettes de fonctionnement entre 2014 et 2018 ont été stables, voire en légère augmentation en 2018 versus 2017.
- Pas de baisses des dotations, qui ne devraient pas non plus baisser en 2019
- Le résultat fiscal est supérieur à la prévision budgétaire
- Les charges sont légèrement en augmentation en 2018 en raison du remboursement des emprunts souscrits en 2017

- L'excédent de fonctionnement à fin 2018 s'élève à 151 374,62 €.
- Les bases des taxes locales seront revues à la hausse de 2,2 % pour l'ensemble des contribuables concernés. Il s'agit d'une décision gouvernementale.

Le compte de gestion est conforme au compte administratif. Il est validé par le conseil municipal à l'unanimité.

Point 3 : Présentation des comptes administratifs (budget général et budget assainissement) par l'adjoint chargé des finances et vote

Daniel Thomas, adjoint chargé des finances, fait une présentation des comptes administratifs.

Le maire quitte la salle et le conseil délibère.

Les différents comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité et joints au présent compte-rendu.

Point 4 : Affectation des résultats du budget principal et du budget assainissement

Daniel Thomas fait une présentation des résultats excédentaires du budget principal et du budget assainissement. La proposition d'affectation est votée à l'unanimité selon tableau joint.

Point 5 : Délibération concernant la location intercommunale d'une balayeuse

Dans un souci d'économie, la location de ce matériel sera prise en charge par plusieurs communes : Chanonat / Mirefleurs / La Roche Blanche / Saint Amant Tallende / Tallende / Veyre Monton / Vic le Comte)

3 entreprises ont candidaté pour sa fourniture, l'offre qui a été retenue est celle qui correspondait le plus au cahier des charges, et en attendant sa livraison, ils mettent à notre disposition une balayeuse de prêt.

Le calendrier d'utilisation sera mis en ligne, le chauffeur (permis PL) est en cours de recrutement.

Pour Chanonat, les besoins sont de l'ordre de 22 heures par an, avec 2 passages : 1 au printemps et 1 à l'automne, mais les modifications sont envisageables. Le coût de ces 2 passages est inférieur au coût de la prestation actuelle (65 euros de l'heure). Ce matériel peut également être adapté pour couper l'herbe, son gabarit est identique à l'actuel et pourra donc circuler dans toutes les rues et ruelles de la commune.

Adoption à l'unanimité et le maire ou son représentant est chargé de signer la convention.

Point 6 : Délibération concernant l'achat d'un véhicule d'occasion

La Clio utilisée jusqu'à maintenant affichait 170.000 km, avait 15 ans et a été retoquée au contrôle technique.

Il est proposé au conseil d'acheter une Twingo présentant 78.000 km pour une somme de 3 718 euros (carte grise incluse) + climatisation + radio. Le garage a offert les jantes et les pneus à lamelles.

Adoption à l'unanimité.

Point 7 : Adhésion de la commune à l'ADIT (Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale) pour 0,20 euro par habitant

Objectif de cette adhésion : aide au montage des dossiers de demande d'aides pour les travaux d'ingénierie (ex. : pont sur l'Auzon + entrée du village de Jussat). Nous sommes adhérents depuis 2 ans. L'objectif est de payer une cotisation moins chère : 0,20 euros par habitant. Ceci représente une économie importante puisque nous payions jusqu'à présent près de 8 000 euros et que nous paierons désormais 340 euros.

Adoption à l'unanimité.

Point 8 : Délibération concernant le choix de l'entreprise chargée de la réfection du chemin des Bruyères à Varennes

3 entreprises ont candidaté :

- CTPP pour 18.024 euros TTC
- COUDERC pour 21.158 euros TTC
- **RENON** pour 16.083 euros TTC : le choix s'est porté sur cette entreprise

Ce montant était prévu au budget 2018

Adoption à l'unanimité pour l'entreprise Renon, la moins-disante.

Point 8bis : délibération concernant la démolition de la grange Boulay

C'est l'entreprise COUDERT qui est la moins disante. Il est proposé de retenir cette entreprise pour un montant de 13 500 euros. Les gravas de la démolition seront réutilisés sur place. Le tri des éléments en bois sera effectué par l'entreprise COUDERT.

Adoption à l'unanimité

Point 9 : Point sur les travaux et orientations de Mond'Arverne Communauté : PLUi, Enfance-Jeunesse

PLUi : Présentation est faite par Nadège FOURNIER, en voici le calendrier (bien respecté à ce jour) :

- PADD : avril
- Entre Avril et juin : zonage
- Juin : consultation des communes (Chanonat = secteur 4)
- Automne : travail sur les règlements
- But : arrêter le projet fin 2019
- Fin du projet : objectif à début 2020

Plateau de Gergovie : présentation faite par Roland BONJEAN

- Inauguration : 14 septembre 2019
- Ouverture au public : WE des 21 et 22 septembre 2019
- Journée des élus : 27 septembre
- Le site va être classé aux monuments historiques
- 250.000 visiteurs sont attendus par an (à titre de comparaison, Vulcania = 350.000 visiteurs et le Puy de Dôme = 500.000 visiteurs)
- Seulement 1 % du plateau a fait l'objet de fouilles archéologiques
- L'état est propriétaire des 70 hectares
- Les travaux ont nécessité 5 millions d'euros, subventionnés à 60 % par la région, cofinanceur
- A termes, le label Grand Site de France sera demandé, et il est envisagé d'en interdire l'accès aux voitures. Il est également envisagé de construire un funiculaire à partir de Pérignat.
- Ils sont à la recherche d'un organisme de gestion pour gérer l'ensemble des partenaires impliqués dans le projet

Point 10 : Prix des repas adultes à la cantine pour les personnes extérieures (hors personnel communal et personnel enseignant)

Le tarif sera éventuellement révisé en même temps que les autres tarifs.

Point 11 : délibération concernant l'organisation de la semaine scolaire : nombre de journées d'école et horaires

Le fait de choisir la semaine à 4,5 jours d'école pose un certain nombre de problèmes pour la commune de Chanonat.

Une étude a été faite pour savoir comment sont perçus les TAP : certains parents trouvent cela inutile, d'autres trouvent que c'est un vrai plus.

Yves BERTHON propose un vote à bulletin secret, dont voici les résultats :

- Pour = 9 voix
- Contre = 1 voix
- Blanc = 1 voix

Les directeurs seront alertés pour réunir le conseil d'école à ce sujet

Point 12 : Position de la commune concernant les bornes de recharge des véhicules électriques et éventuelle délibération

Ce point est reporté à un conseil municipal ultérieur (le coût est très élevé : environ 16.000 euros par an).

Point 13 : participation aux saisons culturelles du département

Le conseil municipal se positionne favorablement et Julien BRUNHES fera remonter l'information pour prévoir l'organisation d'un spectacle.

Point 14 : Construction du bâtiment « restaurant scolaire – bibliothèque – salle d'activités physiques » : délibération concernant l'attribution des lots suite à l'appel d'offres

La commission d'appel d'offres s'est réunie, le lot n° 1 posait problème et a été renégocié.

Une présentation des lots est faite par Yves BERTHON, les entreprises les moins-disantes ont été retenues. Nous passons donc d'un montant de départ de 1.910.000 euros à un montant de 1.835.774 euros.

Lot n° 1 (renégocié)	SGC COUDERT	201.112,13 euros
Lot n° 2	SANCHEZ	194.186,92 euros
Lot n° 3	SUCHEYRES	173.129,23 euros
Lot n° 4	ETANCHEURS AUVERGNATS	23.631,49 euros
Lot n° 5	NAVARON	29.887,86 euros
Lot n° 6	TAILLANDIER-ROUVET	184.858,00 euros
Lot n° 7	DOMES MENUISERIE	43.943,76 euros
Lot n° 8	SARF	160.000,00 euros
Lot n° 9	CHAUVET LEPAGE	33.175,81 euros
Lot n° 10	BRUNHES-JAMMES	41.662,98 euros
Lot n° 11	AUVERGNE ASCENSEURS	36.880,00 euros
Lot n° 12	CCE	78.900,00 euros
Lot n° 13	MOUREAU	262.000,00 euros
Lot n° 14	SOPROMECCO	26.516,24 euros
Lot n° 14b	ADS	66.231,47 euros

Les entreprises non retenues seront informées avant fin février

Adoption à l'unanimité

Date de début des travaux : fin avril / début mai 2019

Date de fin des travaux estimée : fin juillet 2020

Point 15 : Présentation du nouveau plan de financement suite à l'attribution des marchés et vote du nouveau plan

Voir document A3 joint qui tient compte du résultat de l'appel d'offres.

Adoption à l'unanimité

Point 16 : Programmation de la subvention départementale FIC 2019-2022

Il est proposé que le FIC (Fonds d'Intervention Communal) = 2 x 90.000 euros qui soit réservé à la rénovation de l'école élémentaire.

Adoption à l'unanimité

Point 17 : questions diverses

Pas de questions diverses, la séance est levée à 22 h.